Mission Locale
Drôme Provençale

Jeunes 16-25 ans
Bénéficiaires du RSA

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ASSEMBLEE GENERALE
DU MARDI 24 JUIN 2025

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Les Missions Locales

Le 1er réseau pour l'emploi et l'autonomie des jeunes

Le Réseau des Missions Locales

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC DÉDIÉE AUX JEUNES

Les Missions Locales créées en 1982 poursuivent un objectif : **accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie.** Pour y parvenir, elles ne s'occupent pas que d'emploi mais également de formation, logement, santé, accès aux droits. **Une mission confiée par l'Etat, la Région et les collectivités locales.**
Les Missions Locales sont des associations présidées par les élus locaux.
La particularité de la Mission Locale Drôme Provençale est d'accompagner également des bénéficiaires du RSA.

Brigitte MERTZ Véronique CROS

Mots des Co-Présidentes

Rapport Moral de la Mission Locale Drôme Provençale

Bonjour et merci à tous pour votre participation à cette assemblée générale pour l'exercice 2024 et merci à Mr Alain GALLU, Maire de Pierrelatte, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition cette Salle du Conseil.

Avant la présentation du rapport d'activité, je vous propose de revenir sur les évènements qui auront souligné cet exercice.

L'année 2024 a été marquée par l'application de la Loi pour Le Plein Emploi avec notamment la mise en place des différents comités régionaux et départementaux, et l'énorme travail des salariés en fin d'année sur la mise à jour de notre système informatique I-Milo, en vue de l'inscription des jeunes à France Travail au 1er janvier 2025.

Nous avons commencé à travailler notre démarche de Labellisation, d'abord en interne avec tous les salariés de la structure mais également avec les élus notamment sur le projet associatif. Nous avons présenté en septembre 2024 notre diagnostic partagé à l'ensemble des collaborateurs, des partenaires et des élus de notre territoire. Nous reviendrons sur cette démarche, plus en détail tout à l'heure.

L'année 2024 a également été rythmée par les informations de l'État annonçant des économies, et pour les Missions Locales une baisse des budgets de 5,5%, mais sans savoir quelle partie serait concernée, ce qui nous a empêché en fin d'année de pouvoir réaliser pour la première fois notre budget prévisionnel pour 2025.

L'État nous a annoncé en début d'année la stabilité des financements concernant le Contrat d'Engagement Jeune à savoir 238 entrées finançables en 2024 avec possibilité de dépassement. Cependant, en septembre, nous apprenons qu'il n'est plus possible de dépasser notre objectif afin de rattraper un manque de financement dû à une sortie au contrat d'un jeune avant le délai des 30 + 1 jour.

Suite à la Loi pour « L'école de la Confiance » du 26 juillet 2019 avec le décret du 05 aout 2020 portant sur l'Obligation de Formation et la parution de la circulaire le 22 octobre 2020, pour le financement du poste attaché à cette obligation, nous avons eu l'assurance de la part de l'État d'être subventionné à la même hauteur qu'en 2023.

Nous avons poursuivi les entrées en PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) sans objectif défini pour l'année 2024. Par ailleurs, l'enveloppe d'allocations PACEA mobilisable auprès des jeunes, afin de pouvoir les accompagner au mieux dans leurs projets en faisant face à leurs difficultés financières, a été largement impactée en 2024. En effet, la diminution de budget s'est concrétisée en avril 2024 par la baisse de 53% de notre enveloppe des allocations PACEA en faveur des jeunes pour notre Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous avons donc dû diminuer fortement le nombre d'allocations mensuelles pour le reste de l'année, ce qui n'était pas forcément bien accueilli de la part de certains jeunes, malgré nos explications.

Quant à la Région, elle nous a informé d'une baisse de leur financement pour 2025 et sur 2024, grâce à une relation étroite avec notre élu et notre technicienne, que nous remercions, nous avons pu sauvegarder une formation collective sur Nyons, qui risquait d'être supprimée au profit de Valence.

Concernant le RSA, suite aux différentes réunions de 2023 avec le Conseil Départemental, nous avons pu obtenir en 2024 suffisamment d'orientations, excepté en fin d'année, nous permettant d'effectuer des facturations mieux conformes à nos prévisions par rapport à 2023.

Côté ressources humaines, l'année 2024 a vu de nombreux changements, notamment sur le CEJ, avec un départ à la retraite en avril à Pierrelatte, remplacé en amont pour la passation, et deux remplacements sur Nyons en mars puis en octobre. Malgré ces difficultés, la Mission Locale a pu remplir son objectif concernant le CEJ qui a été atteint pour la première fois dès le début du mois de décembre.

Par ailleurs, nous avons enfin trouver une nouvelle psychologue en novembre 2024, poste qui était vacant depuis mars 2023, pour accueillir le public jeune, et pour lequel nous avons fait le choix du salariat plutôt que la mise à disposition, ce qui était plus attractif.

Il y eut également l'annonce du départ en retraite de la Directrice, prévu pour le 1er avril 2025, qui est remplacée par Mme Emilie GALIER-ORRIERE. Ces mouvements ont généré des temps importants de recrutement, puis de formation et d'adaptation.

Les résultats de notre action vont vous être présentés dans le rapport d'activité qui suit, et j'en profite pour remercier une fois de plus nos équipes pour leur implication et leur professionnalisme auprès des publics que nous accueillons, afin que ces derniers puissent trouver une réponse à leurs demandes diverses et variées, tout en répondant également aux objectifs de nos financeurs, que je remercie également pour leur soutien dans nos actions, ainsi que tous nos partenaires pour leur engagement auprès du public de la Mission Locale.

Merci de votre attention et de votre participation.

Présentation de la Mission Locale Drôme Provençale

Elle est une association loi 1901 présidée par des élus locaux et pilotée par un Conseil d'administration composé d'élus de Collectivités territoriales, des services de l'Etat, des partenaires économiques, sociaux et associatifs.

NOTRE STRUCTURE :
- 2 sites permanents : - Nyons (2 place Jacques Martin Deydier) - Siège de l'association
  - Pierrelatte (8 Allée André Le Notre) - Antenne permanente
- 8 lieux de permanence : Séderon, Montbrun-Les-Bains, Buis-les-Baronnies, Donzère, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse, Tulette, Grignan.
- Une équipe de 27 salariées en 2024.

NOS FINANCEURS :
- L'Etat
- Le Conseil Régional
- Les Communes et Communautés de Communes
- Le Conseil Départemental de la Drôme
- Des fonds émanant d'organismes privés ou publics.

NOS MISSIONS :
Accueillir, informer, orienter et accompagner individuellement les jeunes et les bénéficiaires du RSA dans les domaines de l'accès à l'emploi et à la formation ainsi que de la santé, du logement, de la culture et des loisirs.

NOTRE PUBLIC :
- Les jeunes de 16 à 25 ans en parcours d'insertion professionnelle.
- Les bénéficiaires du RSA.

NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION :
- 114 Communes dont 101 classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).
- 5 Communautés de Communes : CC Drôme Sud Provence, CC des Baronnies en Drôme Provençale, CC Enclave des Papes Pays de Grignan, une partie de la CC Vaison Ventoux et de la CC du Diois.
- 1 Quartier Politique de la Ville (QPV) sur la commune de Pierrelatte.

NOS SERVICES SUR LE TERRITOIRE :

<u>Auprès des Entreprises</u>
- Aider au recrutement :
  - Conseiller et mettre en œuvre les mesures pour l'emploi
  - Mettre en relation les offres d'emploi et les publics suivis par la Mission Locale
  - Assurer le traitement et le suivi des offres d'emploi confiées à la Mission Locale
- Promouvoir l'alternance :
  - Informer sur les contrats en alternance
  - Définir les besoins
  - Aider à la mise en œuvre des contrats
  - Effectuer le suivi des jeunes en entreprise
- Mettre en œuvre des formations
  - Définir les besoins
  - Rechercher des financements
  - Rechercher des organismes de formation
  - Garantir la viabilité du projet (logement, mobilité, ressources...)

<u>Pour les projets du territoire</u>
- Diagnostic local : Analyse basée sur une connaissance approfondie des publics
- Participation à la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'emploi, de la formation et plus largement de l'insertion socioprofessionnelle

Équipe de la Mission Locale Drôme Provençale au 01/05/2025

Directrice Emilie GALIER-ORRIERE (1 ETP)
Responsable de site de Nyons Léa GROLEAU (1 ETP)
Assistante RH Lydie SALOMON (0,89 ETP)
Assistante financière Yolène CHAHBOUNE (0,77 ETP)

Secteur Baronnies

Responsable activité RSA : Léa GROLEAU

Accueil Secrétariat Agnès THEOPHILE (1 ETP)
Accueil Documentation Karine KABAC (0,40 ETP)

Conseillères Emploi Formation Jeunes
Cerise MARIE (0,80 ETP)
Anne STOEN (1 ETP)
Valérie REVOL (0,30 ETP)

Chargées relations entreprises
Léa GROLEAU

Dispositif CEJ
Fatiha BENACHOUR (0.91 ETP)

Conseillères Professionnelles RSA
Rita FRANCOIS (0.69 ETP)
Valérie LARGERON (0,69 ETP)
Frédérique TOMBOIS (0,69 ETP)

Atelier de recherche d'emploi
Karine KABAC (0,10 ETP)

Secteur Tricastin

Responsable activité Jeunes : Emilie GALIER-ORRIERE

Accueil Secrétariat Valérie CLEMENT (1 ETP)

Conseillères Emploi Formation Jeunes
Kathy PIGNARD (1 ETP)
Karine DEVIGON (1 ETP)
Elsa DEFONTAINE-TEURTRIE (0,30 ETP)
Patricia BAUMEA (1 ETP)
Valérie REVOL (0,70 ETP)

Chargées relations entreprises
Elsa DEFONTAINE-TEURTRIE (0,60 ETP)

Atelier de recherche d'emploi
Elsa DEFONTAINE -TEURTRIE (0,10 ETP)

Dispositif CEJ
Amandine VALLET (1 ETP) Conseillère
Mélissa FRAGA (1 ETP) Conseillère
Evelyne MALLET (1 ETP) Assistante
Angélique GEORGEN (0,5 ETP) Assistante

Conseillères Professionnelles RSA
Audrey GAMBUS (1 ETP)
Laëtitia MAIGREZ (0,69 ETP)
Souad BENAYAD (1 ETP)

Animatrice Réseau du parrainage Emilie GALIER-ORRIERE

Assistante Informatique et Communication Karine KABAC

Psychologue Christine MOULIN (0.25 ETP)

Bureau de la Mission Locale Drôme Provençale

Mme Véronique CROS
Déléguée
CC Drôme Sud Provence
Co-Présidente

Mme Brigitte MERTZ
Déléguée
CC des Baronnies en Drôme Provençale
Co-Présidente

Mr Olivier SALIN
Délégué
CC des Baronnies en Drôme Provençale
Vice-Président

Mme Pascale ROCHAS
Conseillère Départementale
Canton de Nyons et Baronnies
Vice-Présidente

Mr Guy FAYOLLE
Délégué
CC Drôme Sud Provence
Vice-Président

Mme Nadia MACIPE
Déléguée
CC des Baronnies en Drôme Provençale
Trésorière

Mme Marie FERNANDEZ
Conseillère Départementale
Canton de Grignan
Secrétaire

Mme Malika YAHIAOUI
Déléguée
CC Drôme Sud Provence
Trésorière adjointe

Mr Fabien LIMONTA
Conseiller Départemental
Canton du Tricastin
Secrétaire adjoint

Financeurs de la Mission Locale Drôme Provençale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

France Travail

- LA DRÔME -

l'Assurance Maladie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Baronnies en drôme provençale

CCDSP
Communauté de communes
Drôme Sud Provence

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
www.diois-tourisme.com

Communauté de Communes
Enclave des Papes Pays Grignan
CCEPPG

copavo communauté de communes
pays vaison ventoux

ars
Agence Régionale de Santé

LES BENEFICIAIRES :

LES JEUNES DE 16 A 25 ANS

1 251 jeunes accompagnés en 2024

Dont **433** jeunes accueillis pour la 1ere fois

Répartition par Communautés de Communes

	Jeunes Nouveaux			Jeunes Accompagnés		
Communautés de Communes (CC)	2023	2024	Evolution	2023	2024	Evolution
CC Drôme Sud Provence	268	262	- 2 %	864	786	- 9 %
CC des Baronnies en Drôme Provençale	126	130	+ 3 %	382	357	- 6,5 %
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	27	31	+ 15 %	103	86	- 16,5 %
CC Vaison Ventoux	6	9	+ 50 %	15	16	+ 7 %
CC du Diois	3	1	- 67 %	9	6	- 33 %
TOTAUX	**430**	**433**	**+ 1 %**	**1 373**	**1 251**	**- 9 %**

Répartition du 1er accueil par CC

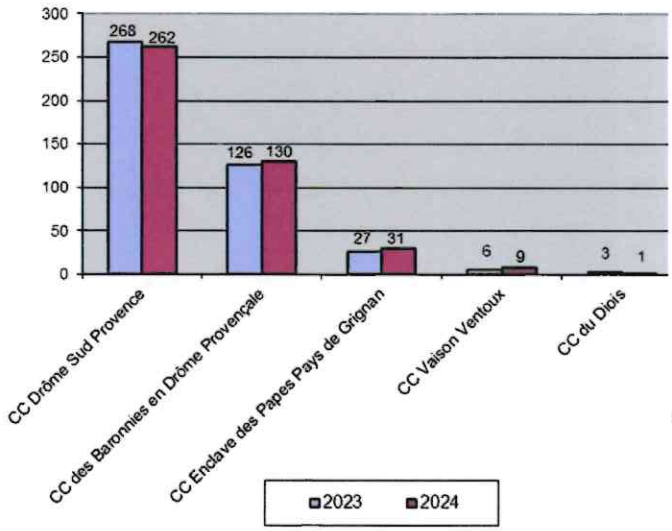

Répartition de l'accompagnement par CC

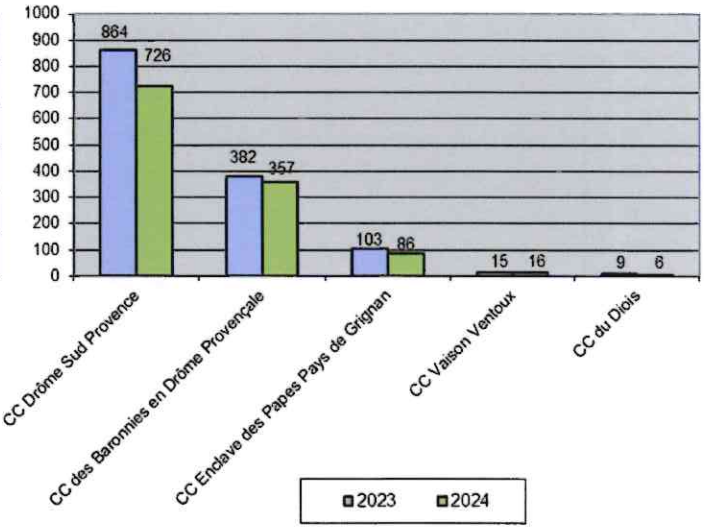

Typologie des jeunes accompagnés

Ages

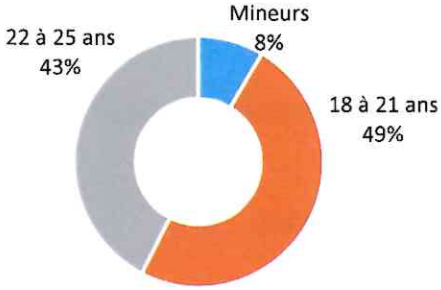

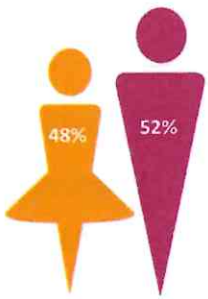

Niveaux de formation

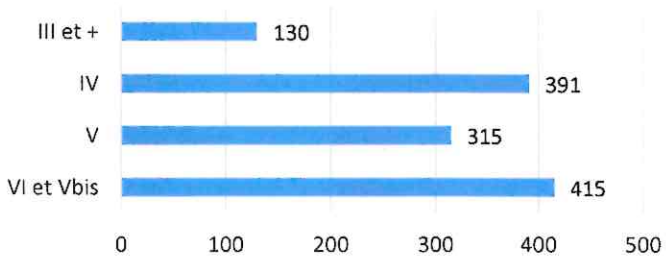

7 % des jeunes sont issus des quartiers QPV et **35 %** des ZRR

LES BENEFICIAIRES :

LES BENEFICIAIRES DU RSA

451 bénéficiaires accompagnés en 2024

dont **214** bénéficiaires accueillis pour la 1ere fois

Répartition par Communautés de Communes

	Bénéficiaires Nouveaux			Bénéficiaires Accompagnés		
Communautés de Communes (CC)	2023	2024	Evolution	2023	2024	Evolution
CC Drôme Sud Provence	117	121	+ 3 %	351	235	- 33 %
CC des Baronnies en Drôme Provençale	80	75	- 6 %	219	173	- 21 %
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	22	15	- 32 %	60	35	- 42 %
CC Vaison Ventoux	2	1	- 50 %	6	4	- 33 %
CC du Diois	2	2	___	9	4	- 56 %
TOTAUX	**223**	**214**	**- 4 %**	**645**	**451**	**- 30 %**

Répartition du 1er accueil par CC

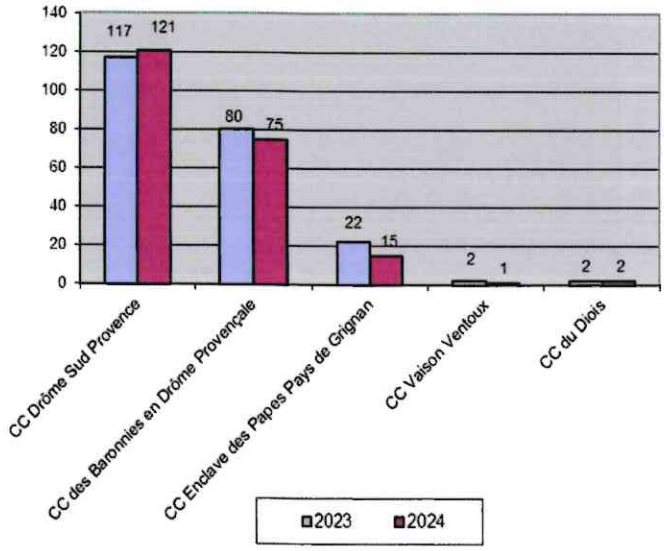

Répartition de l'accompagnement par CC

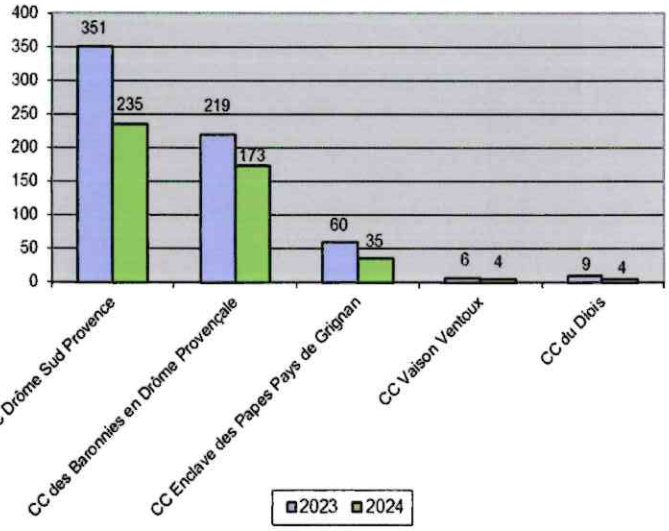

Typologie des bénéficiaires du RSA accompagnés

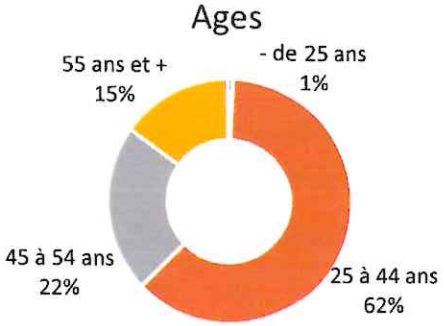

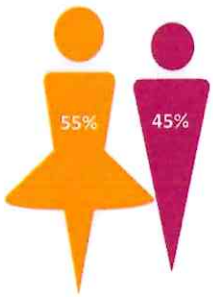

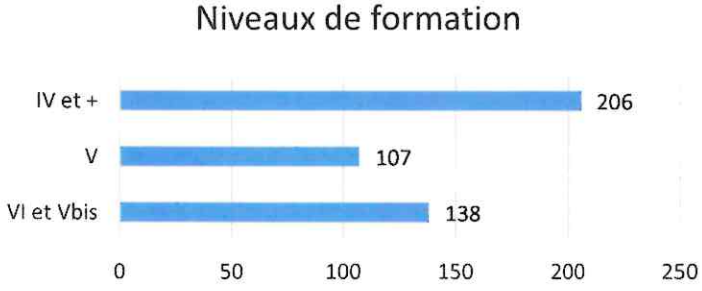

51 % des bénéficiaires sont issus des quartiers ZRR

LES MODALITÉS ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Le PACEA,

Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie, constitue le cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie des 16/25 ans en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle. Il s'ajuste et est gradué en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune. Il vise à mettre fin à l'empilement des dispositifs et à repenser l'offre des services des Missions Locales dans sa globalité.

Le conseiller et le jeune signent un contrat d'engagement d'une durée maximale de 24 mois qui doit être signé un mois au plus tard après la réalisation d'un diagnostic approfondi (élaboré par l'équipe des conseillers de la Mission Locale). Ce contrat est constitué de phases d'accompagnement intégrant des objectifs spécifiques. Chaque phase sera évaluée à son terme et peut comporter des périodes de formation, des situations professionnelles (dont immersions), des actions spécifiques d'accompagnement social et professionnel et des actions portées par d'autres organismes de nature à lever les freins périphériques à l'emploi ou à développer une expérience citoyenne.

Le jeune signataire peut bénéficier d'une allocation versée par l'ASP et accordée par la Mission locale, au nom de l'État (Art.L.5131 et R.5131 du code du travail) en fonction des besoins de l'intéressé. Elle est versée ponctuellement et pendant les périodes durant lesquelles le bénéficiaire ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

416
jeunes ont signé un PACEA

Le CEJ

Contrat d'Engagement Jeune.

Le CEJ constitue le nouveau cadre d'accompagnement intensif et personnalisé des jeunes. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune 1 solution » et a démarré le 01/03/22. Il remplace l'ancien accompagnement renforcé de la Garantie Jeunes. Deux opérateurs sont en charge de sa mise en application : les Missions Locales et Pôle Emploi. L'objectif principal est d'aider les jeunes à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Le public éligible :

- Âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsque le jeune possède une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Et ni en formation, ni en études
- Et en situation de précarité.

Elle se compose :

- D'une garantie d'accès à un accompagnement renforcé vers l'autonomie
- D'une garantie de ressources financières.

Durée du contrat :

- De 3 à 18 mois en fonction de leur profil, leur situation et des objectifs à atteindre.

238
jeunes entrés en CEJ (237 finançables)

Il prévoit :

1) Un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long du parcours du jeune et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
2) Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différentes activités.
3) Une allocation pouvant aller jusqu'à 552,29€ par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

Les crédits d'accompagnements :

Le financement du CEJ est intégralement inclus dans les financements des Missions Locales et est engagé par l'Etat dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) et de l'accompagnement de ce dispositif.
En 2024, le nombre d'entrées annuelles, ainsi que le niveau scolaire des jeunes définissent le montant annuel N+1 de la subvention finale. Pour être financé, il faut que le jeune reste dans le dispositif 30 + 1 jour. Le résultat est une partie intégrante des objectifs de performance annuels de la Mission Locale.

Pilotage :

- Pilotage statistique départemental réalisé par la DDETS pour fixer les objectifs
- Pilotages opérationnels et règlementaires : éligibilité des jeunes, le suivi des entrées, la gestion des allocations, la gestion administrative du suivi des 15 à 20 heures hebdomadaires, la gestion des sanctions.

Objectifs et résultats :

Nous avions un objectif de 238 jeunes entrés en 2024.
Nous avons réalisé 238 entrées dont 237 entrées finançables.

Typologie des jeunes entrés en CEJ en 2024 :

- 119 jeunes étaient considérés sans diplôme soit 50% (55% en 2023)
- 35 jeunes étaient mineurs soit 14,7% (20% en 2023)
- 9 jeunes avaient une RQTH soit 4% (2% en 2023)
- 47% des jeunes entrés en Contrat d'Engagement jeune étaient des femmes (comme en 2023)
- 13% (16% en 2023) des jeunes habitent dans le Quartier Prioritaire de la Ville de Pierrelatte (31 jeunes) et 28% (31% en 2023) en Zone de Revitalisation Rurale (67 jeunes)

Étant donné que 238 jeunes avaient un droit à l'allocation et que 50% étaient sans diplôme, nous pouvons dire que le Contrat d'Engagement Jeune touche sa cible des jeunes les plus précaires.

Les sorties du Contrat d'Engagement Jeune

234 jeunes sont sortis du CEJ dont :

- 67 jeunes étaient en emploi dont 38 jeunes en emploi durable soit 16,2%,
- 5 jeunes pour reprise de la scolarité soit 2,1%,
- 159 jeunes pour une fin de parcours soit 67%,
- 14 pour une sortie anticipée pour le motif déménagement soit 6%,
- 6 jeunes suite à une sanction pour non-respect des engagements soit 2,5%,
- 7 jeunes qui ont souhaité démissionner soit 3%,
- 1 jeune est parti dans le mois de son entrée (pour un motif d'emploi qui n'est donc pas comptabilisé dans nos sorties positives) soit 0,4%,
- 9 jeunes sont entrés en formation soit 3,8%,
- 4 jeunes sont sortis pour limite d'âge (+ 26 ans) soit 1,7%.

Ensuite le jeune est réorienté vers un autre conseiller de la Mission Locale afin de prendre un rendez-vous et de poursuivre un accompagnement, principalement dans un Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA).

Dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune nous proposons un certain nombre d'ateliers qui s'inscrivent dans leurs parcours dans le but de favoriser leur accès à l'emploi, à la formation ou à une solution structurante. L'objectif est de lever un maximum de freins et de leur donner l'accès aux informations de la vie quotidienne. Par exemple, les jeunes peuvent participer à un atelier « Déclic pour l'action » pour travailler sur leur projet professionnel, mais également aller au bilan de santé en Avignon, passer son PSC1, visiter des entreprises de nos territoires, préparer son code de la route et travailler sur sa confiance et son estime de soi.

Les jeunes qui commencent l'accompagnement en Contrat d'Engagement Jeune ont un réel besoin de soutien, de conseil afin de lever un maximum de freins comme la mobilité, le logement voire la santé. Le jeune est souvent sorti du système scolaire depuis quelques temps, n'a pas de réseaux d'employeurs développés, n'a pas confiance en lui et n'a pas toujours la bonne représentation du monde du travail, dû notamment à des échecs professionnels et/ou scolaires.

Le PPAE

Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

L'Accord-cadre national portant sur le partenariat renforcé entre Pôle Emploi et le Réseau des Missions Locales mis en œuvre depuis juin 2006, décliné au travers d'une convention locale de partenariat, a été renouvelé pour la période 2015-2017 et prolongé depuis chaque année par avenant.

Cette convention, prévoit d'une part, les différents axes de coopération et, d'autre part, les modalités de mise en œuvre, par Pôle Emploi, du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Les jeunes demandeurs d'emploi orientés vers la Mission Locale sont ceux dont l'accès ou le retour à l'emploi va de pair avec la résolution de diverses difficultés sociales, personnelles ou de santé, et qui, de ce fait, nécessite un accompagnement personnalisé.

Un suivi détaillé des objectifs et résultats est assuré chaque trimestre, entre les Directions de la Mission locale et du Pôle Emploi et les conseillers référents des deux structures.

Objectifs conventionnels 2024 :

En 2024, objectif de 152 à 211 accompagnements, dont 70 à Nyons et 82 à Pierrelatte.

Réalisation des objectifs et résultats :

168 entrées (78 à Nyons et 90 à Pierrelatte).

168
jeunes entrés en PPAE

Sorties Nyons

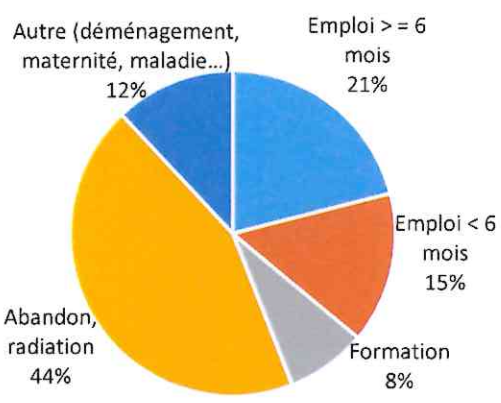

Sorties Pierrelatte

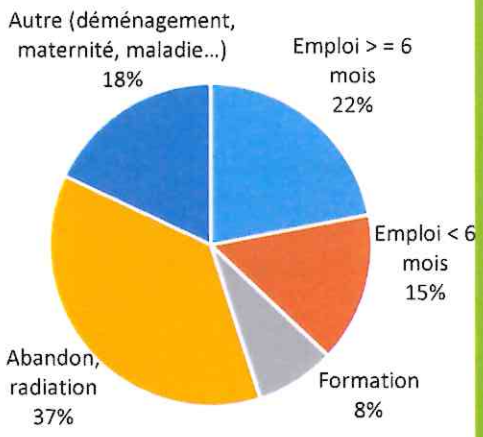

Le Décrochage Scolaire et l'Obligation de Formation

L'Obligation de Formation

L'action s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté qui comporte un engagement de parcours de formation garanti pour tous les jeunes et plus spécifiquement une obligation de formation jusqu'à 18 ans.

Cette obligation de formation est inscrite dans le Code de l'Éducation et dans le Code du Travail (Loi du 26 juillet 2019 dite « Pour l'École de la Confiance » / Article 15 et décret du 05/08/2020).

L'action consiste à repérer les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, de les prendre en charge en les contactant directement et/ou leur représentant légal, et de les accompagner en leur proposant une solution.

Le repérage et la prise en charge sont formalisés via deux logiciels :

- le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire, et
-I-Milo, le logiciel spécifique d'accompagnement des Missions Locales

Mais également à travers des comités techniques opérationnels de la PSAD, la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, dont la Mission Locale Drôme Provençale est co-animatrice avec le CIO de Montélimar.

Ces rencontres permettent à l'ensemble des acteurs de traiter les situations des jeunes ainsi que de leur proposer une solution durable et en adéquation avec leurs projets professionnels.

Tous les 3 mois, nous réunissons nos principaux partenaires : Proviseurs des lycées de Pierrelatte et de Nyons, représentant du réseau Foquale, directeur du CIO de Montélimar et le représentant de la MLDS du Lycée Gustave Jaume de Pierrelatte. 4 comités ont été réalisés en 2024.

Une conseillère à 0,5 ETP est chargée de l'Obligation de Formation pour la structure. Elle reçoit tous les jeunes mineurs (jeunes décrocheurs, et/ou liés à l'Obligation de Formation, ou jeunes en alternance) sur les deux sites Nyons et Pierrelatte.

Dès lors qu'un jeune mineur est inscrit à la Mission Locale, il rentre dans le PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie). Cet accompagnement renforcé lui permet d'être identifié comme respectant son Obligation de Formation et nous pouvons alors commencer à travailler sur l'élaboration de son projet professionnel.

Situations des jeunes repérés :

- 34 jeunes sont en PACEA
- 9 en Contrat d'Engagement Jeune
- 51 jeunes sont scolarisés
- 51 jeunes sont en contrat d'apprentissage
- 3 jeunes sont en Service Civique
- 1 jeune est en formation
- 1 jeune à l'AFPA « La Promo 16-18 »
- 2 jeunes en emploi
- 2 jeunes à l'Epide
- 32 jeunes sans situation
- 107 dossiers partiels : les jeunes ont soit déjà une solution, soit nous sommes en attente d'informations de leurs parts et ils sont donc non-inscrits sur I-Milo.

186
jeunes suivis dans le cadre de l'obligation de formation

56 % d 'hommes
50 % avaient 16 ans
50 % avaient 17 ans

Non-respect de l'Obligation de formation :
Ces différentes listes nous permettent d'établir un contact avec les parents, de faire un point sur la situation de leur enfant, de leur expliquer la loi qui rend l'accompagnement obligatoire et, si le jeune mineur est sans situation, leur fixer un rendez-vous avec la conseillère dédiée à l'Obligation de Formation qui intervient sur les deux sites Pierrelatte et Nyons.

En cas de non-respect de l'Obligation de Formation (le jeune ne se rend pas aux entretiens, refuse toutes les solutions proposées ou ne se présente pas dans les ateliers ou aux informations collectives dans le cadre de son parcours), un rendez-vous sera fixé via une convocation envoyée à ses parents. Ceux-ci disposent alors d'un délai de deux mois pour rétablir un contact. Si tel n'est pas le cas un signalement pour non-respect de l'Obligation de Formation est adressé à la personne correspondante du Département de la Drôme.

Dans la continuité de nos missions relatives à l'Obligation de Formation, les Missions Locales sont associées, depuis 2024, à la mise en œuvre du dispositif « Avenir Pro » dans le cadre du partenariat renforcé entre les Missions Locales et France Travail. Cette collaboration a été formalisée dans l'avenant à l'accord-cadre de partenariat renforcé entre la DGEFP, l'UNML et France Travail, signé le 6 mars 2024. L'objectif est de proposer des ateliers de préparation à la recherche d'emploi à chaque élève en dernière année de lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel) qui souhaitent s'insérer dans le marché du travail.
Le dispositif a d'abord fait l'objet d'une expérimentation portée sur près de 344 lycées professionnels puis suite à l'entrée en vigueur de la réforme des lycées professionnels, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a décidé d'étendre progressivement la démarche à l'ensemble des lycées (700 établissements concernés).
C'est pourquoi, nous intervenons dans le Lycée Gustave Jaume à Pierrelatte ou nous avons réalisés 3 types d'ateliers en 2024 (Faire le point sur les compétences, Organiser efficacement la recherche d'emploi et Convaincre en entretien d'embauche).

4
Signalements en 2024

LES PROPOSITIONS FAITES AUX JEUNES

10 351 PROPOSITIONS

A chaque rencontre, le conseiller fait des propositions en fonctions des attentes et des besoins du jeune.

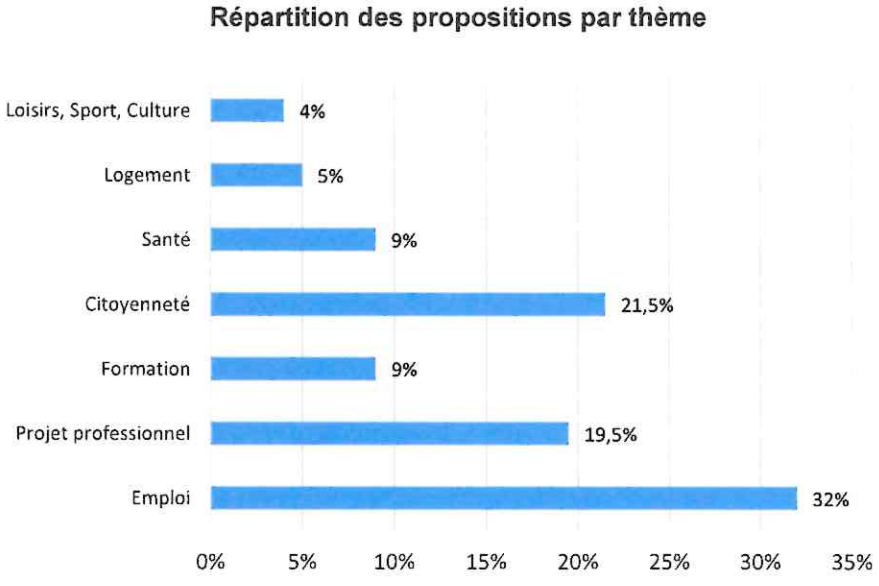

Situations des jeunes

ORIENTATION

Accompagner dans la construction du projet professionnel des jeunes : ateliers d'orientation, découverte métiers, visites d'entreprises, ...

232 Jeunes ont participé à un dispositif d'orientation

168 PMSMP
Stages d'immersion en entreprise

112 Declic Action

FORMATION

Apporter des informations et des mises en relation pour permettre au jeune de faciliter son entrée en formation.

107 jeunes entrés en formation

117 Situations formation

Dont formations qualifiantes
45 France Travail
19 Région

EMPLOI

Mettre en relation le jeune avec les offres et les employeurs...

765 Contrats signés

469 Jeunes mis à l'emploi
soit 37,5% des jeunes accompagnés

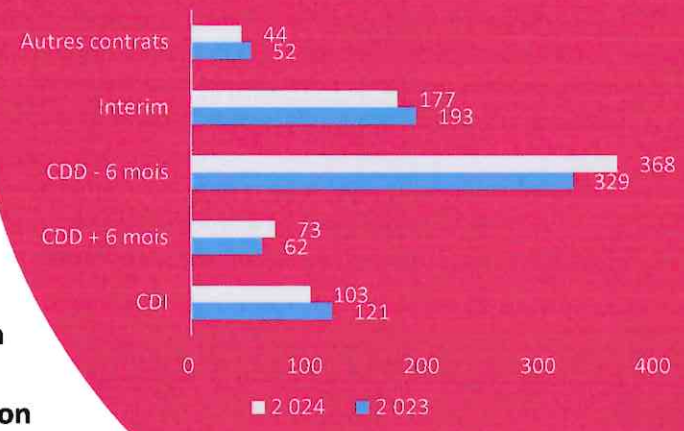

44% des jeunes ont accédé à un emploi durable

Situations des bénéficiaires du RSA

EMPLOI

Mettre en relation le bénéficiaire avec les offres et les employeurs...

344 Contrats signés

258 Bénéficiaires mis à l'emploi
soit 57% des bénéficiaires accompagnés

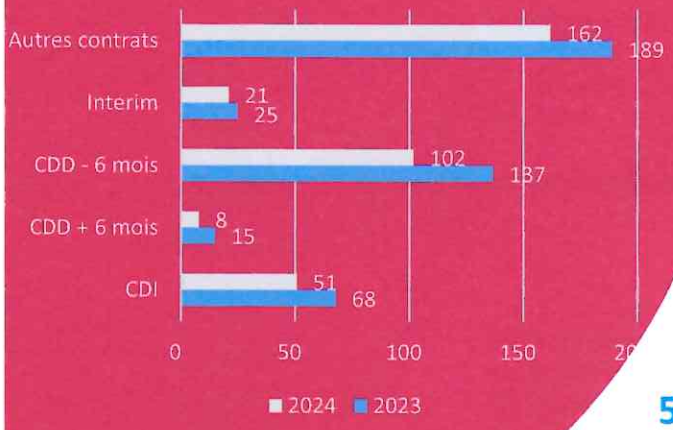

34 % d'emploi durable

CREATION D'ACTIVITE

Accompagner et orienter le bénéficiaire vers les partenaires de la création pour la construction du projet et le développement de son activité

127 bénéficiaires
en situation de création d'activité

FORMATION

Apporter des informations et des mises en relation pour permettre au bénéficiaire de faciliter son entrée en formation.

45 Bénéficiaires en formation

53 Situations formation

Dont **23** formations qualifiantes

LA RELATION ENTREPRISE

Depuis 2005, la Mission Locale Drôme Provençale s'est dotée de Chargés de Relations Entreprises ayant pour mission de favoriser le rapprochement des jeunes en recherche d'insertion professionnelle avec les entreprises locales et d'améliorer ainsi leur accès à l'emploi dans une logique de partenariat.

Le service relations entreprises est organisé de la manière suivante :

- à Nyons (secteur Nyonsais-Baronnies) : Léa GROLEAU
- à Pierrelatte (secteur Tricastin) : Elsa DEFONTAINE-TEURTRIE à 0,70 ETP

La relation avec les entreprises a pour objectifs :

- d'augmenter notre connaissance des secteurs professionnels et des métiers qui s'y rattachent afin de mieux informer les jeunes sur les activités des entreprises locales et de mieux les orienter vers les secteurs porteurs,
- d'informer et conseiller les employeurs sur les différentes mesures concernant la formation et l'emploi spécifiques au public jeune et de les aider à les mettre en œuvre,
- de proposer aux employeurs d'être un véritable partenaire de leurs recrutements:
  - analyse conjointe des besoins
  - aide à la construction des descriptifs de poste/profils de poste
  - présélection des candidats
  - mise en relation avec les entreprises
  - proposition de formules « sur mesure » visant à sécuriser le recrutement : stages préalables en entreprise (PMSMP), adaptation des candidats aux postes de travail par la formation (Pacte Région Pour l'Emploi et CARED individuel), mise en œuvre de solutions visant à lever les freins à l'emploi des jeunes (aides à la mobilité, au logement, à la santé...)
  - accompagnement du jeune à la prise de poste et soutien à l'entreprise pendant l'emploi si besoin (bilans réguliers avec les tuteurs des jeunes par exemple).
- d'être reconnue par les entreprises mais aussi par les jeunes, comme un interlocuteur de proximité qui connait les métiers, qui est à l'écoute des besoins du terrain, est disponible et réactif.
- de démontrer la plus-value d'un partenariat avec la Mission Locale Drôme Provençale pour l'entreprise : sa connaissance fine des jeunes qu'elle accompagne et sa capacité à déployer une offre de services globale adaptée à chaque situation.

LA RELATION ENTREPRISES

La relation entre la Mission Locale et les recruteurs représente un des facteurs essentiels à la réussite de l'accompagnement à l'emploi des jeunes.

193 entreprises en contact

364 services collectés

199 offres d'emploi

Au-delà de la relation avec chaque entreprise individuellement, la Mission Locale Drôme Provençale renforce ses liens avec les différents acteurs de l'emploi local : la DDETS 26, France Travail, Cap Emploi, le Club d'Entreprises Atout Tricastin, les Chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers), les grandes entreprises du territoire (ORANO, EDF, SYSCO, AMAZON, ITM, GERFLOR....), les agences de travail temporaire du territoire telles que Randstad, Adecco, Proman, Startpeople, Adéquat, les organismes de formation (GRETA Vivarais Provence, MFR Buis les Baronnies, IPRES, CFPPA, INFREP DROME...), les groupements d'employeurs (GEIQ Industrie Gard-Vallée et Delta du Rhône), les structures d'insertion par l'activité économique (ANCRE, ECATE...) et bien sûr les élus du territoire.

La Mission Locale Drôme Provençale est aujourd'hui bien identifiée par tous comme un acteur important en matière d'emploi des jeunes et systématiquement associée aux projets et actions visant à développer l'emploi sur le territoire : les Forums des métiers et d'orientation, les Jobs Dating, les informations collectives pour des recrutements et pour des stages, les projets locaux comme les visites entreprises en collaboration avec France Travail, les forums sur l'alternance comme celui sur le nucléaire.

ALTERNANCE

6 jeunes ont signé un contrat de professionnalisation

47 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage

LE COACHING A L'EMPLOI

Nous avons développé, depuis 2018, une action à destination des jeunes, reçus en individuel par une médiatrice en Communication Non Violente (CNV), Mme Margot MOQUET. L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes de trouver la capacité personnelle et la motivation à s'inscrire dans une démarche positive de recherche d'emploi.

Nous avons reçu l'accord de notre subvention 2024 par le Conseil Départemental en toute fin d'année, par conséquent la réalisation de l'action a été reportée au premier semestre 2025.

LE PARRAINAGE

L'objectif du parrainage est de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles, actives ou retraitées, qui forment le réseau des parrains et marraines.

Cadres, chefs d'entreprises, directeurs de personnels, enseignants, employés, ils font bénéficier les jeunes de leur expérience de l'entreprise ainsi que de leurs réseaux de connaissances professionnelles. A l'écoute des jeunes, ils les rencontrent régulièrement pour faire le point sur leurs recherches et éviter leur isolement et leur découragement. Les parrains font le lien entre le jeune et l'entreprise et sont des alliés importants pour les conseillers.

Financé en partie par la DREETS le parrainage s'adresse à tous les jeunes, en situation d'occuper un emploi, quel que soit leur niveau de qualification, pour lesquels le conseiller a décelé une difficulté dans la recherche d'emploi. Basée sur le volontariat des personnes, cette action de proximité dure de 3 à 9 mois maximum.

En 2024, **12** jeunes ont été parrainés (dont 10 parrainages signés en 2024):

- **75 %** domiciliés sur le Tricastin et **25 %** sur les Baronnies
- **67 %** sont des femmes
- **42 %** ont un niveau égal ou inférieur à V (CAP/BEP)
- **4** jeunes sont issus du QPV de Pierrelatte et **1** d'une ZRR

Résultats : sur 12 jeunes parrainés en 2024, **10** poursuivent le parrainage sur 2025, **2** sont sortis du dispositif : l'un pour signature d'un service civique, l'autre pour cause de déménagement.

VIE QUOTIDIENNE

4 100 propositions Vie Sociale auprès des jeunes

La Mission Locale accompagne les jeunes et les bénéficiaires du RSA sur des questionnements de vie quotidienne afin de lever les freins à l'emploi.

891

propositions

470

jeunes ont bénéficié d'un service santé

Santé

55 jeunes participants aux bilans de santé
12 jeunes reçus par la **psychologue (depuis le 04/11/24)**
30 jeunes participants à l'action **Sécurité Routière**
78 jeunes participants aux actions de prévention santé

La santé des jeunes	2023	2024
Couverture Sociale	1 271	1 224
Sans couverture sociale	102	27

512

propositions

368

jeunes ont bénéficié d'un service Logement

Logement

Le logement des jeunes	2023	2024
Dans la famille	899	867
Logement autonome	206	203
Logement précaire	152	139
Autres	116	42
TOTAL	1 373	1 251

Le logement des bénéficiaires du RSA	2023	2024
Dans la famille	138	105
Logement autonome	412	276
Logement précaire	27	15
Autres	68	55
TOTAL	645	451

440

jeunes ont bénéficié d'un service mobilité

Mobilité

233 jeunes ont obtenu la carte ILLICO
15 jeunes et 8 bénéficiaires du RSA ont reçu des bons Mobilité
18 jeunes ont bénéficié d'informations concernant la Mobilité Internationale (ERASMUS +)

La mobilité des jeunes	2023	2024
Permis B	596	570
Permis en cours	194	211
Jeunes ayant un véhicule (automobile ou 2 roues)	686	661
Jeunes sans permis	406	384
Transport en commun ou scolaire	423	454
Aucun moyen de locomotion	244	228

La mobilité des bénéficiaires du RSA	2023	2024
Permis B	484	338
Bénéficiaires ayant un véhicule	409	289

Le Fonds d'Aide à la Mobilité

est utilisé lorsqu' aucune autre aide financière ne peut être mobilisée, et/ou pour répondre à l'urgence. Les bons sont délivrés essentiellement pour des démarches d'emploi et/ou de formation.
Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental, pour les jeunes dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et, pour les bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'une Allocation d'Insertion (AI) collective.

Du 01/10/24 (date accord de subvention) au 31/12/24 :

- 15 jeunes ont bénéficié du service avec 18 bons délivrés (coût moyen de 64 €)

Du 13/05/24 (date accord de subvention) au 31/12/24 :

- 8 bénéficiaires du RSA ont bénéficié du service avec 12 bons délivrés (cout moyen 56€)

Finalité des bons pour les jeunes

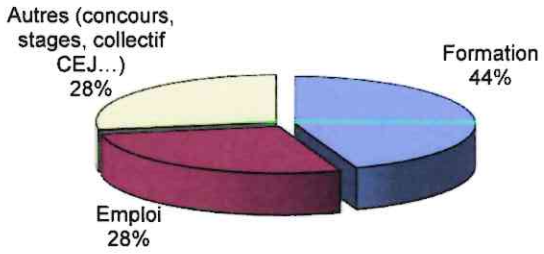

Finalité des bons pour les bénéficiaires du RSA

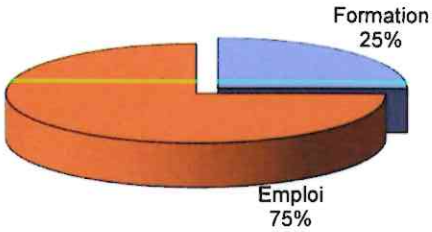

Nature de l'aide

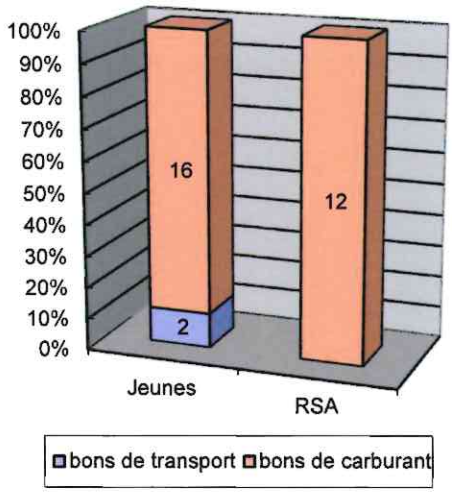

La Mobilité Internationale

Notre structure est organisée pour accueillir et accompagner un jeune ayant un projet de partir vivre une expérience à l'étranger dans le cadre de ERASMUS + OUAT :

Un programme européen permettant à un jeune inscrit en Mission Locale de vivre une expérience professionnelle à l'étranger, de gagner en autonomie et de valoriser son CV.
Un stage en entreprise de 3 mois dans un des 2 pays partenaires : Espagne, Portugal.
Prise en charge du vol, de l'hébergement et d'un accompagnement sur place ;
Formation en langue.

Quelles sont les modalités ?
- Être âgé de 18 à 25 ans
- De nationalité européenne
- Être demandeur d'emploi

Concernant l'année 2024 :

- 18 jeunes ont eu une proposition sur la mobilité internationale

- 1 jeune est parti en Lituanie en janvier dans le cadre du dispositif OUAT

- 5 jeunes ont été accompagnés et ont participé au forum « jeunesse en mouvement » à Valence, le 27 novembre 2024 (en partenariat avec le PIJ de Buis)

Pour 2025 :

- 3 jeunes sont partis au Portugal dans le cadre du Corps européens de solidarité Romans international

- 10 jeunes sont en attente d'un départ en septembre 2025 sur le dispositif Why not (Italie et Espagne)

59 125€
d'aides financières accordées aux jeunes

Aide Financière

27 demandes Fonds d'Aide aux Jeunes accordées
Soit 5 265 € *financement Conseil Départemental*
53 860 € issus de l'enveloppe PACEA (baisse de 57% en avril par rapport à 2023)

Le Fonds d'Aide aux jeunes

	2023	2024
Nombre de dossiers présentés	35	31
Nombre de dossiers accordés	25	27
Montant attribué	6 004 €	5 265 €

Finalités des aides 2024	Nombre d'aides	Montant de l'aide
Alimentaire	18	3 200 €
Transport	8	2 015 €
Autres	1	50 €

Répartition par montant d'aides

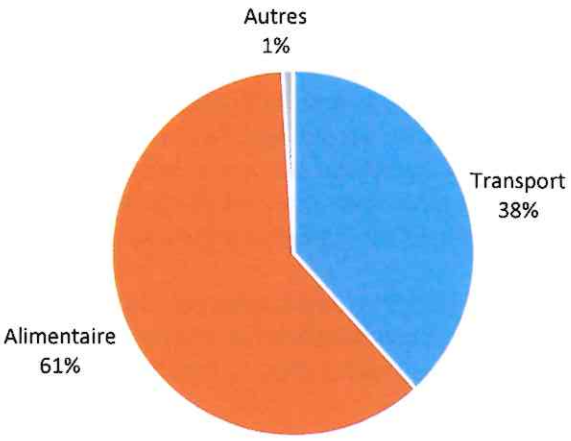

Les aides financières des bénéficiaires du RSA

	2023	2024
Allocations d'Insertion présentées	19	26
Allocations d'Insertion accordées	15	12
Autres aides accordées	29	15
TOTAL aides accordées	44	27

Finalités des aides 2024	Nombre d'aides
Transport	16
Formation	6
Autres	4
Logement	1

Répartition par nombre d'aides

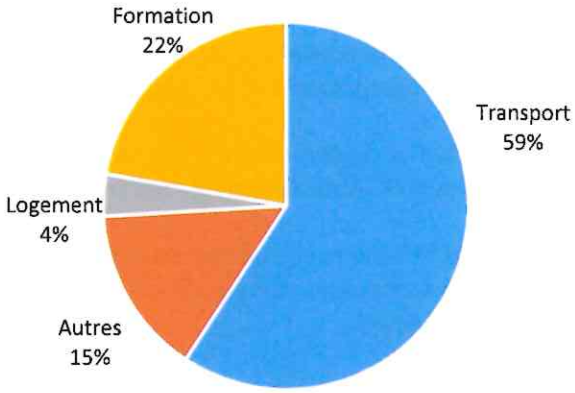

467
Propositions Culture et loisirs

Culture Loisirs

178 Pass Région distribués

Zoom sur
L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

Durant l'année 2024, les outils numériques mis à notre disposition se sont étoffés.

Tout d'abord, nous avons eu La plateforme « Rdv-insertion », qui est un nouvel outil permettant à chaque professionnel référent de positionner des rendez-vous directement avec les bénéficiaires du RSA. Ces derniers sont ensuite avertis par SMS ou par mail, et peuvent également modifier ou annuler leur rendez-vous. Cet outil, partagé avec le Conseil Départemental, facilite de meilleurs échanges d'informations.

Depuis de nombreuses années, nous souhaitions avoir accès à la plateforme « Ouiform », comme les conseillers qui accompagnent les jeunes de la Mission Locale. Et depuis la fin d'année 2024, nous avons enfin pu être habilités par France Travail, en accord avec le Conseil Départemental pour utiliser cet outil. Il offre une vue d'ensemble sur les formations disponibles sur notre territoire, mais également au niveau national, et nous pouvons aujourd'hui positionner directement des bénéficiaires sur ces formations s'ils sont intéressés. De plus, cet outil nous permet de visualiser le suivi de chaque positionnement et l'avancée des candidatures.

La plateforme DORA, développée par le Conseil Département, s'est enrichie de nouveaux partenaires. Elle permet aux conseillères et aux bénéficiaires d'avoir une vue d'ensemble des solutions existantes sur notre territoire, en fonction de la thématique recherchée. La Mission Locale Drome Provençale est d'ailleurs présente sur cette plateforme.

Accompagnement :

En 2024, 451 bénéficiaires ont été accompagnés, contre 645 en 2023, soit une baisse de 31 %. Cette diminution s'explique par la baisse des orientations réalisées par le Conseil Départemental. Nous avons accueilli 214 nouveaux bénéficiaires du RSA en 2024, contre 223 en 2023.

L'absentéisme des personnes orientées est en hausse, en partie en raison de la facilité à modifier ou annuler les rendez-vous via la nouvelle plateforme, mais également du fait de la fragilité de notre public, tant sur le plan de l'isolement géographique que sur le plan social. On comptabilise 392 rendez-vous non honorés pour 177 personnes.

L'année 2024 a également mis en lumière un certain nombre de difficultés récurrentes rencontrées par les bénéficiaires du RSA sur l'ensemble des territoires couverts :

- Mobilité : L'absence de permis de conduire, de véhicules en état ou d'alternatives viables freine fortement l'accès à l'emploi, à la formation et aux soins. La fin de certains dispositifs, comme l'auto-école d'insertion Mobilité 07-26, a aggravé la situation.

- Santé : De nombreuses personnes accompagnées souffrent de problèmes de santé, souvent non pris en charge, faute de médecins disponibles ou de diagnostics accessibles. Des dispositifs comme « Santé et Employabilité » ou « Mon Soutien Psy » ont été sollicités pour pallier ces manques.

- Emploi et Formation : L'offre d'emploi reste dominée par des contrats précaires (saisonniers, contrats aidés, temps partiels...), dans des secteurs peu attractifs. L'accès à la formation est limité par les problèmes de mobilité, les responsabilités familiales et le manque d'offres localisées. Des outils comme DORA ou OUIFORM permettent un meilleur repérage.

- Isolement Social et Motivation : Le manque de confiance en soi, d'estime personnelle, et l'isolement restent prégnants. Des actions telles que les ateliers du CIDFF ou « Vers un nouveau départ » ont été mises en place, mais parfois abandonnées faute de participants.

- Situation des TNS (Travailleurs Non-Salariés) : Nombreux sont ceux dont l'activité ne permet pas de sortir du dispositif. Bien qu'ils souhaitent maintenir ou développer leur activité, les accompagnements adaptés tardent à se mettre en place.

- Problèmes numériques : L'accès aux démarches en ligne reste problématique, notamment en raison d'un équipement insuffisant, de zones blanches et d'une fracture numérique persistante.

Éléments positifs :

- Les chantiers d'insertion restent des leviers très efficaces d'insertion par l'activité professionnelle : 12 personnes ont signé un CDDI en 2024.

- Une volonté de coordination entre les partenaires : des points réguliers ont été poursuivis avec les assistantes sociales de notre territoire. Les ateliers collectifs entre le Centre Médico-Social de Saint-Paul-Trois-Châteaux et la Mission Locale se sont poursuivis. Un groupe de travail s'est également formé avec le Centre Médico-Social de Pierrelatte pour des actions à réaliser en 2025.

- Une forte appréciation de l'accompagnement humain, apportée par les professionnels référents, est perçue comme un soutien indispensable par les personnes accompagnées.

Enfin, les premières annonces concernant les évolutions prévues pour 2025 suscitent à la fois de l'attente et de l'inquiétude, tant du côté des professionnels que des bénéficiaires, dans un contexte global de raréfaction des moyens.

Zoom sur
LA LABELISATION

L'année 2024 est aussi marqué par le début de notre travail sur la Labellisation.

En effet, Le Conseil d'Administration de l'UNML a décidé d'engager le réseau des Missions Locales dans une démarche de Labellisation. Cette démarche vise à inscrire l'ensemble du réseau composé de 436 Missions Locales, 15 ARML et l'UNML, dans une démarche d'amélioration continue répondant aux attentes des jeunes, des entreprises, mais aussi de ses partenaires financeurs et opérationnels.

La démarche de Labellisation porte sur 35 critères d'évaluation, avec 5 sous-groupes, dont un sur le diagnostic partagé :

- La gouvernance
- Le positionnement et les valeurs de la Mission Locale
- L'ancrage territorial de la Mission Locale
- L'offre de services de la Mission Locale
- Le management et le pilotage de l'activité

La Direction a informé les salariés fin janvier 2024 lors d'une réunion générale de la mise en place de cette démarche de Labellisation dans notre structure et les collaborateurs ont été sensibilisés au futur travail en commun que nous aurions à réaliser pour y parvenir.

La Direction a participé à des séances de travail en visio dispensées par le réseau des Missions Locales d'Auvergne Rhône Alpes puis à un séminaire les 7 et 8 mars 2024 à Grenoble.

Ce projet a été présenté à nos Co-Présidentes puis aux membres de notre Bureau Élargi afin de les informer et de solliciter leur mobilisation.

Nous avons donc débuté ce travail par la partie concernant « Le Diagnostic Territorial de la Jeunesse ». Nous avons décidé de sous-traiter cette partie « Diagnostic du Territoire » à un prestataire spécialisé dans ce domaine le cabinet Compas. Ce diagnostic a été présenté le 17 septembre à tous nos collaborateurs, nos élus, et nos partenaires. Les échanges ont été riches et les résultats ont confirmé nos différentes orientations stratégiques. Nous allons nous servir de cet état des lieux pour construire les différents items de la Labellisation afin de répondre aux indicateurs comme le projet associatif.

Nous avons à ce sujet effectué plusieurs réunions avec certains élus de notre bureau afin de construire notre projet associatif, en nous servant d'une réunion de travail sur nos valeurs réalisée avec l'ensemble des salariés, le 15 mai 2024.

Suite à cette réunion d'équipe, des groupes de travail ont été organisés en fonction des critères d'évaluation concernant l'offre de services de la Mission Locale, à savoir :

- Repérer et mobiliser les jeunes : 2 critères concernés
- Accueillir, informer et orienter les jeunes : 5 critères concernés
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du parcours des jeunes : 4 critères concernés
- Appuyer les employeurs dans le recrutement et l'intégration des jeunes : 4 critères concernés

La Labellisation de notre Mission Locale constitue un enjeu stratégique. Elle permet de renforcer la crédibilité de la structure auprès des financeurs publics, des collectivités territoriales et des partenaires.
La Labellisation nous incite à structurer nos pratiques, à formaliser nos procédures et à renforcer la qualité de notre service.
Elle nous encourage à nous améliorer en continue et permet de garantir une plus grande équité de traitement entre les publics de nos différents territoires.

Cependant cette démarche n'est pas sans contrainte. Elle implique une charge de travail importante et une mobilisation des équipes, et des membres de notre bureau qui peut parfois être difficile du fait de la distance entre les deux sites.

Au début de l'année 2024, nous pensions effectuer l'audit de Labellisation en février 2025. Mais en considérant l'ensemble des mouvements internes, et des aléas quotidiens, il ne nous a pas été possible de le faire.

Nous sommes à ce jour dans l'attente de précision d'une prochaine date d'audit, mais nous espérons pouvoir le passer et être labellisés d'ici la fin de l'année 2025.

Rapport financier de la Mission Locale Drôme Provençale

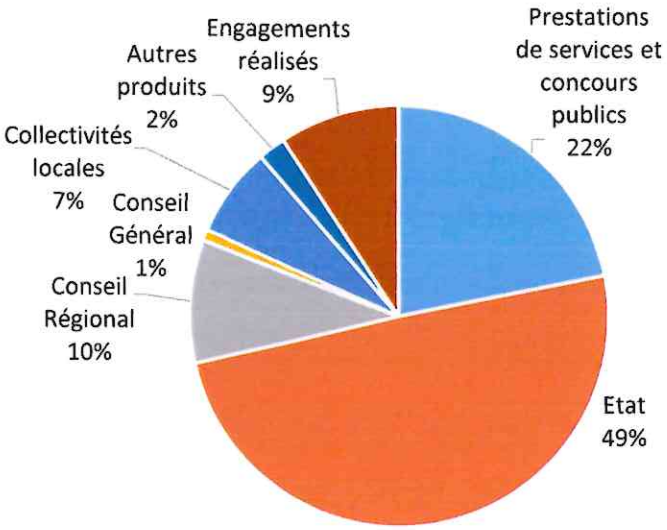

Produits d'exploitation	Montants €
Prestations de services et concours publics	348 500
Etat	787 363
Conseil Régional	151 216
Conseil Général	13 665
Collectivités locales	110 563
Autres financeurs	0
Autres produits	33 902
Engagements réalisés	147 881
TOTAL	**1 593 090**

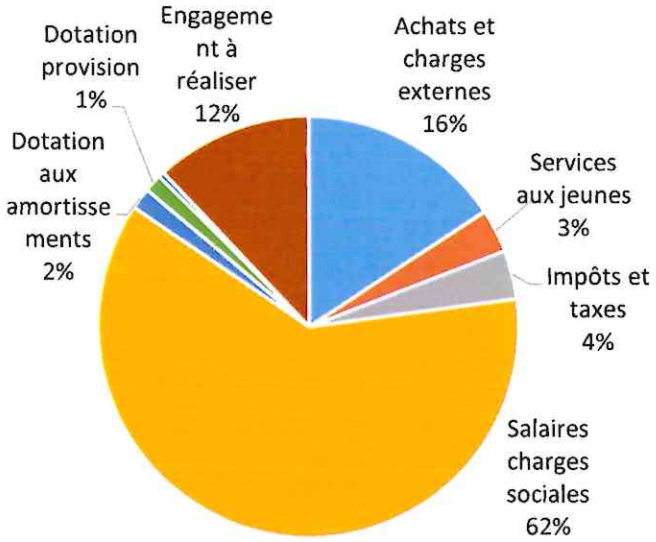

Charges d'exploitation	Montants €
Achats et charges externes	243 854
Services aux jeunes	50 810
Impôts et taxes	57 952
Salaires charges sociales	949 841
Dotation aux amortissements	25 626
Dotation provision	21 337
Autres charges	6 370
Engagement à réaliser	186 066
TOTAL	**1 541 856**
Résultat d'exploitation	**51 234**

	2022	2023	2024
Résultat d'exploitation	181 462	31 841	51 234
Résultat financier	930	11 683	14 786
Résultat exceptionnel	-151	- 2 274	- 2 978
Excédent ou Déficit	182 242	41 251	63 043

Perspectives 2025

Comme évoqué lors du rapport moral, l'année 2025 a débuté avec l'application de la loi pour le Plein Emploi qui nous a demandé et nous demande des changements dans nos pratiques avec notamment :

- L'évolution constante de notre logiciel informatique I-Milo pour être en conformité avec l'application de la Loi (exemple de la définition du référent via le questionnaire d'orientation avant chaque démarrage d'accompagnement), mais également pour faciliter le transfert des flux informatiques entre France Travail/Cap Emploi/le Conseil Départemental. De nombreux bugs ont lieu et ils nécessitent un temps administratif important pour rétablir les bonnes données

- L'inscription à France Travail pour tous les demandeurs d'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA depuis le 1er janvier,

- La création de nouveaux dispositifs comme le Parcours d'Accompagnement et d'Orientation (PAO) qui ne donne plus accès à des aides financières ponctuelles aux jeunes et qui ne répond que partiellement aux jeunes mineurs orientés dans le cadre de la Loi sur l'Obligation de Formation,

- La redéfinition de certains dispositifs uniquement mis en place pour l'accès à l'emploi comme la PACEA.

Nous devrions, au 1er juillet 2025, avoir accès à un nouvel outil « Mon Portail Pro », qui est une plateforme de France Travail et qui va nous permettre de réaliser les diagnostics partagés prévus par la Loi. Cet accès nous demande un investissement financier pour chaque conseiller notamment dans des clés USB sécurisées par des mots de passe afin d'être habilité à utiliser cette plateforme.

Le premier Comité Local pour l'Emploi a eu lieu à Saint-Paul Trois Châteaux le 23 janvier. Sont représentés : Sept intercommunalités (5 de la Drôme et 2 de l'Ardèche) et 3 commissions : Formation et Compétences, Inclusion, et IAE, où les techniciens sont attendus. L'objectif est de travailler sur des actions opérationnelles spécifiques pour notre territoire. Trois réunions en alternance en Drome et en Ardeche devraient être prévues par an. La feuille de route est en cours de rédaction incluant un pilotage par le résultat des acteurs, autour de 3 axes principaux : Secteur économique en tension, accompagnement des publics en difficulté et optimiser, diversifier les investissements Des formations vont être mises en place pour les professionnels qui permettront une coopération opérationnelle centrée sur le local et outillée. 1 journée de travail a déjà été prévue le 08 avril. Nous avons également participé à une réunion d'échanges avec les différents partenaires autour de la relation entreprises pour amorcer une Taskforce, pour co-construire des actions avec les entreprises de notre territoire.

Comme il vous a été présenté nous poursuivons la mise en œuvre de notre projet d'être labelisés d'ici la fin de l'année 2025, et pour ce faire les équipes ont participé à de nouveaux groupes de travail sur ce premier semestre et la priorité sera donnée pour le second semestre afin d'être prêts pour l'audit.

Par ailleurs, l'année 2025 annonce un certain nombre de baisses de financements notamment par l'État et la Région qui vont automatiquement impacter notre budget, des arrêts de subvention sur certaines actions, des retards dans les annonces de budget induisent de l'incertitude par rapport à notre trésorerie et à notre pilotage de la structure.

Nous sommes toujours financés d'une part variable à 20% sur le nombre d'entrées en formation, cependant nous attendons encore le montant de la baisse financière annoncée lors du dialogue de gestion en avril.

Nous avons une baisse de financement concernant le Contrat d'Engagement Jeune, avec un objectif identique à celui de 2024, et dans le même temps une enveloppe concernant les allocations destinées aux jeunes en PACEA qui a finalement été supérieure à celle de 2024.

Concernant le RSA, nous tenons à vous faire part de notre inquiétude concernant l'actuel marché public pour lequel les orientations des nouveaux bénéficiaires sont bien en dessous des prévisions attendues en comparaison avec l'année 2024. Nous n'avons a ce jour aucune information concernant la suite du marché public qui doit se terminer en fin d'année 2026.

De plus, des mouvements RH ont été significatifs au niveau de la Direction en ce début d'année 2025 :

- Le départ en retraite de la Directrice, Mme Cathy BELAOUS au 1er avril 2025

- La nomination de la nouvelle Directrice, Mme Emilie GALIER-ORRIERE au 1er février 2025, anciennement Directrice Adjointe, qui est remplacée de fin février à mi-juin pour congés maternité, par Mme Aline GIROD, que nous remercions encore. Cette organisation a permis de garder une direction en place sur les deux sites.

- De plus, Léa GROLEAU a été promue à compter de mi-février jusqu'à la fin de l'année 2025, responsable du site de Nyons, avec également une mission sur la responsabilité de l'activité RSA et de chargée de la relation entreprises.

De part ces mouvements, ils induisent automatiquement des changements d'organisations en 2025, de nouvelles habitudes de travail, de nouvelles interactions professionnelles et cela prendra du temps, alors même que nous sommes dans un environnement extérieur très mouvementé et incertain.

Avant de clôturer notre assemblée générale, nous réitérons nos remerciements à nos financeurs, nos partenaires, et toute l'équipe de la Mission Locale qui sans vous, la qualité de notre accompagnement auprès de notre public ne pourrait être aussi essentielle. Nous espérons pouvoir poursuivre notre action auprès des jeunes et des bénéficiaires du RSA, et continuer à nous améliorer grâce notamment à notre démarche de Labellisation.

Merci pour votre attention .

Les Co-Présidentes